

CAHIER DES CHARGES

 [Guide d'utilisation](#)

1. Actualisation

Etabli le : 06.02.24

Par : Manuela Eicher

Remplace la version du :

Motif d'actualisation : Nouveau poste de Professeur.e assistant.e

2. Identification du poste

Unité de gestion / Département : DFR

Unité de base / Service : Institut universitaire de formation et de recherche en soins - IUFRS

Unité fonctionnelle : IFSD

Intitulé du poste dans l'entité : Professeur.e assistant.e en pré-titularisation conditionnelle au niveau de professeur.e.associé.e .

N° emploi-type : 0

Libellé :

Chaîne :

Niveau :

3. Mission générale du poste (description succincte)

1. Développement et gestion du centre national de recherche sur la pratique infirmière avancée
2. Enseignement
3. Recherche
4. Rayonnement
5. Administration, services et mandats

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

Cf. Organigramme

Non

Oui : Équipe de recherche

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

Non

Oui : Collaborateurs du centre national de recherche sur la pratique infirmière avancée

6. Missions et activités	
1. Développement et gestion du centre national de recherche sur la pratique infirmière avancée	35%
Proposer à la direction de l'IUFRS, développer et réaliser un plan stratégique de développement et implantation d'un centre national de recherche sur la pratique infirmière avancée	
Proposer à la direction de l'IUFRS un business plan pour permettre une pérennisation des activités du centre national de la recherche sur la pratique infirmière avancée et contribuer aux activités permettant d'assurer son financement de manière durable.	
En concertation avec la Vice-Directrice de Recherche et en collaboration avec le personnel académiques de l'IUFRS, développer et coordonner la programmation de recherche sur la pratique infirmière avancée	
En concertation avec la Vice-Directrice de Recherche et en collaboration avec le personnel académique de l'IUFRS, contribuer et collaborer dans le développement de partenariats académique-clinique permettant d'ancrer la programmation de recherche et de collaborer au développement de la culture de recherche dans le milieu des soins.	
2. Enseignement	25%
Enseignement au sein des Masters ès Sciences en sciences infirmières UNIL - HES-SO et / ou la Maîtrise universitaire ès Sciences en pratique infirmière spécialisée , d'au moins 3 crédits ECTS et encadrement d'au moins 8 travaux de mémoires de Master. L'enseignement et l'encadrement font l'objet d'un processus d'évaluation individuelle annuelle, reposant sur plusieurs critères : (i) compétences pédagogiques ; (ii) adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés ; (iii) qualité de l'encadrement ou des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ; (iv) satisfaction des étudiants et autres participants aux cours et à l'encadrement.	
Enseignement au sein du Doctorat en sciences infirmières UNIL et encadrement d'au moins 3 travaux de thèse, avec recherche de financement pour assistantat. L'enseignement et l'encadrement au doctorat font l'objet d'un processus d'évaluation individuelle annuelle.	
Collaboration aux enseignements donnés par des collègues le cas échéant ou à des demandes de l'Ecole doctorale de la FBM pour participer à des comités/jurys de thèses, ainsi qu'à des programmes doctoraux hors IUFRS.	
Participation à la formation continue de l'IUFRS et universitaire le cas échéant.	
Transfert et partage de connaissances issues de la recherche (présentations, publications, etc.).	
3. Recherche	25%
Elaboration de protocoles de recherche, et conduite de projets de recherche en sciences infirmières dans le domaine d'expertise.	
Obtention de financements nécessaires à la réalisation de projets de recherche.	
Collaboration à des projets de recherche initiés par des collègues.	
Transfert et partage de connaissances issues de la recherche (présentations, publications, etc.).	
4. Rayonnement	10%
Présentation des résultats de recherche lors de conférences, congrès, etc.	
Participation à des Commissions, Conseils, etc. au sein du CHUV, de la Faculté de biologie et de médecine, de l'Université de Lausanne et au plan cantonal, national et international.	
Organisation d'occasions de partage de connaissances aux niveaux national et international.	

Collaboration avec des milieux académiques, cliniques, professionnels et politiques afin de développer les partenariats en sciences infirmières et stimuler la création de communautés de recherche et communautés de pratiques, dans un esprit de solidarité et d'émulation.

5. Administration, services et mandats

5%

Collaboration avec la Direction à la gestion interne et au fonctionnement efficace de l'IUFRS.

Participation au Collège académique de l'IUFRS.

Réalisation de toute autre tâche confiée par la Direction de l'IUFRS dans le cadre de son domaine d'expertise.

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire

8. Exigences requises

8.1. Formation de base

Titre

Bachelor et Master en sciences infirmières ou titre équivalent

Exigé
 Souhaité

Exigé
 Souhaité

8.2. Formation complémentaire

Titre

Doctorat en sciences infirmières

Exigé
 Souhaité

Exigé
 Souhaité

8.3. Expérience professionnelle

Domaine

Nbre d'années

Expérience clinique

5 ans

Expérience dans l'encadrement et la direction de travaux de mémoire et de thèse

5 ans

8.4. Connaissances et capacités particulières

Domaine

Expérience en recherche clinique, de direction de recherche, d'obtention de financements externes, intérêt pour le travail en interdisciplinarité et la création de réseaux.

Exigé
 Souhaité

Expérience de publication dans des journaux à politique éditoriale et à communiquer à l'occasion de conférences avec comité de sélection.

Exigé
 Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)**10. Signatures**

L'autorité d'engagement.

Date : Nom et prénom :

Signature :

L'autorité fonctionnelle.

Date : Nom et prénom :

Signature :

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Date : Nom et prénom : Signature :

CAHIER DES CHARGES



Le **CAHIER DES CHARGES** permet de définir le contenu du poste au travers de :

- la mission générale du poste ;
- la conduite ;
- le mode de remplacement prévu ;
- les missions et activités ;
- les tâches particulières attribuées au titulaire ;
- la formation requise ;
- l'expérience souhaitée ;
- les connaissances et capacités particulières ;
- les astreintes particulières.

Les responsabilités attribuées à un poste sont permanentes. Sur délégation de l'autorité d'engagement, il appartient au/à la responsable direct-e de s'assurer :

- qu'un cahier des charges du poste existe ;
- qu'il décrive le poste tel qu'il est dans la réalité ;
- qu'il soit modifié et adapté en fonction de l'évolution du poste et des changements dans l'organisation de l'entité.







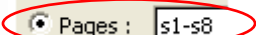
Par sa signature, l'autorité d'engagement valide la raison d'être du poste au regard des missions de l'entité, ainsi que le contenu, les exigences et attentes qui en découlent.

Le/la titulaire, par sa signature, atteste avoir pris connaissance du contenu du poste pour lequel il/elle a été recruté-e ou dans lequel il/elle est engagé-e. Il/elle s'engage ainsi à assurer les missions décrites et peut être amené-e à effectuer d'autres tâches, en principe ponctuellement, selon les besoins du service et les demandes de ses supérieurs.

Toute modification du cahier des charges doit être soumise à l'approbation de l'autorité d'engagement.



Saisie et impression des informations

- Le document est protégé contre les modifications, à l'exception des champs de formulaire
- Pour se déplacer d'un champ à l'autre, utiliser les flèches du clavier     ou la souris
- Pour la saisie d'une date, respecter le format jj.mm.aa
- Tous les champs comportent une aide ou une remarque accessible par la touche clavier **F1**
- Chaque mission du poste inscrite à la rubrique 3 se reporte automatiquement dans le champ de la rubrique 6 approprié dès lors que vous poursuivez la saisie dans le champ suivant avec les touches  ou 
- Sélection pour l'impression complète du formulaire (excepté cette page) : 

 [Retour vers la page 1](#)

B.3 Professeur assistant en pré titularisation conditionnelle

ENSEIGNEMENT

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les professeur-e-s assistante-s en pré titularisation conditionnelle rattaché-e-s à la Section des sciences fondamentales participent à l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu de la Faculté (enseignement structuré, direction de travaux de maîtrise et de thèse, organisation de l'enseignement) selon les besoins du Département et des Ecoles. Elles/ils y prennent part à un taux d'environ 30%, convenu avec le Décanat, conformément à la Directive 1.13 de la Direction de l'UNIL qui prévoit une fourchette de 20% à 50%.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant fait l'objet d'un processus d'évaluation globale individuelle, initiée en principe au terme du 8^e semestre (soit au début du troisième mandat de deux ans), mais en tous les cas entre le début du 6^e et la fin du 9^e semestre, conformément à la Directive 1.4 de la Direction de l'UNIL. L'évaluation de son enseignement repose sur plusieurs critères :

- Compétences pédagogiques ;
- Adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le « Swiss Catalogue of Learning Objectives for Undergraduate Medical Training » et avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »).
- Qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles) ;
- Satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

Concernant l'Ecole doctorale, elle/il peut être amené-e à diriger des thèses et peut être sollicité-e pour participer à des comités/jurys de thèse – en tant qu'expert-e. En fonction des besoins, elle/il prend une part active aux programmes doctoraux (enseignements de troisième cycle).